Ressources pédagogiques

- Rappels théoriques
 - Administratif
 - Réglementation
- Exercices de mania

Rappels théoriques

Administratif

Conditions d'obtention du brevet de pilote privé avion ?

- Âge minimal: 17 ans
- Certificat médical de classe 2 ou 1
- 45h de vol dont:
 - 25h en double commande
 - 10h en solo supervisé
 - Incluant 5h en navigation
 - Incluant une grande navigation (150 Nm sur 2 aérodromes différents)
 - 5h possible sur simulateur agréé (BITD)
 - Maximum 10% ou 10h si commandant de bord sur d'autres aéronefs

Modalités de prorogation/renouvellement de la qualification SEP ?

- Licence valable 24 mois
- Prorogation si, avant la date d'expiration de la qualification de classe:
 - Avoir effectué 12 heures de vol dans les 12 derniers mois, dont 6h en tant que commandant de bord
 - Avoir réalisé 1h avec un instructeur ou examinateur
 - Avoir effectué 12 décollages et 12 atterrissages
 ou
 - Vol de contrôle avec un examinateur dans les 3 mois qui précèdent l'expiration
- Renouvellement si, après la date d'expiration de la qualification de classe
 - Réaliser un vol de contrôle avec un examinateur

Documents obligatoires à bord ?

- Pour le Pilote:
 - Licence & qualification valides
 - Certificat médical valide
 - Carnet de vol pour l'étudiant en vol solo, signé et validé par l'instructeur
- Pour le Trajet:
 - Cartes de navigation & radionavigation appropriées et à jour
 - Cartes d'aérodrome prévus et de dégagement à jour
 - Informations MTO, NOTAM, SUP AIP connues
 - Plan de vol (si nécessaire)
- Pour l'Aéronef:
 - Manuel de vol
 - Fiche de pesée

- Carnet de route
- Procédures & liste des signaux visuels d'interception
- Certificat d'immatriculation (délivré par le pays où est immatriculé l'avion)
- Certificat de navigabilité (date de création du document)
- Certificat acoustique (certificat de limitation des nuisances sonores, délivré après 1977)
- Certificat d'examen de navigabilité (complète le certificat de navigabilité, comporte une date de validité)
- Certificat d'assurance
- Licence de station d'aéronef (valable 6 ans)

Réglementation

Règles d’emport carburant

- **Navigation**
 - Roulage
 - Durée d'étape
 - Temps sans vent
 - Météo
 - Intégration
 - Durée du plan de diversion
- **Réserve** obligatoire
 - En vue de l'aéroport: 10 minutes
 - Hors vol local, de jour: 30 minutes
 - Vol de nuit: 45 minutes
- **Marge** de sécurité
 - À l'appréciation du commandant de bord

Règles de priorité en vol : croisement, dépassement, routes convergentes ?

- **Priorité** à la catégorie d'aéronef la **moins manoeuvrante**
- Croisement:
 - Aéronef en vol prioritaire à un aéronef au sol
 - 2 aéronefs à l'atterrissage: le plus bas est prioritaire
 - En cas de rapprochement de face: les 2 avions s'évitent par la droite
- Dépassement:
 - Dépassement par la droite
 - L'aéronef dépassé est prioritaire
- Route convergente:
 - Priorité à celui qui vient de la droite

Règles turbulences de sillage ?

- Turbulences de sillage = turbulences générées par les ailes ou les rotors
 - Apparaissent à la rotation
 - Disparaissent à l'atterrissage

- Zones dangereuses
 - En-dessous de l'aéronef (200-300 mètres)

 - En-arrière de l'aéronef (8-10 km)

- 3 catégories
 - H (> 136 t)
 - M (7-136 t)
 - L (< 7 t)

- Précautions
 - **Décollage**
 - Après le point d'atterrissage de l'avion plus lourd précédent
 - Avant le point de rotation de l'avion plus lourd précédent
 - Attendre 2 minutes si même piste ou piste parallèle < 750 m, sécante ou croisement
 - Attendre 3 minutes si même piste à un niveau intermédiaire
 - **Atterrissage**
 - Après le point d'atterrissage de l'avion plus lourd précédent
 - Prendre en compte l'influence du vent sur les taxiways/pistes parallèles

Conditions VMC en espace aérien contrôlé

- Conditions VMC sur l'aérodrome contrôlé:
 - Plafond > 1500 ft AAL (= 500 ft par rapport au sol + 1000 ft par rapport aux nuages)
 - Visibilité > 5 km
- Espacement par rapport aux nuages:
 - Horizontal = 1500 m
 - Vertical = 300 m
- Visibilité:
 - Niveau < FL100: Visibilité > 5 km (vitesse indiquée maximale de 250 kt)
 - Niveau > FL100: Visibilité > 8 km

Conditions VMC en espace aérien non contrôlé

- Conditions VMC sur l'aérodrome non contrôlé:
 - Plafond > 500 ft AAL
 - Visibilité > 1.5 km (pour une vitesse indiquée < 140 kt) ou > 5 km (vitesse indiquée > 140 kt)
- Selon l'altitude:
 - **Au-dessus du FL100**:
 - Espacement entre les nuages: 300 m verticalement et 1500 m horizontalement
 - Visibilité > 8 km
 - **En-dessous de FL100 et au-dessus de 3000 ft QNH** ou 1000 ft ASFC (le plus haut des 2):
 - Espacement entre les nuages: 300 m verticalement et 1500 m horizontalement
 - Visibilité > 5 km
 - **En-dessous de 3000 ft QNH ou 1000 ft ASFC** (le plus haut des 2):
 - Vitesse indiquée < 140 kt:

 - Visibilité > 1.5 km
 - Hors des nuages et en vue du sol
 - Vitesse indiquée > 140 kt (maximum 250 kt)
 - Visibilité > 5 km
 - Hors des nuages et en vue du sol

Définition du VFR spécial et conditions d’application

- VFR spécial = permet de s'affranchir des conditions VMC en espace contrôlé
- Conditions:
 - De jour uniquement
 - Visibilité > 1.5 km
 - Plafond > 600 ft AAL
 - Vitesse indiquée maximale < 140 kt

Règles d’emport des gilets de sauvetage ?

- Survol d'une étendue d'eau à une distance qui ne permettrait pas dans le cas de panne d' atteindre la terre ferme
- Décollage ou atterrissage d'un aérodrome où selon le commandant de bord la trajectoire se présente de façon qu'en cas de problème la probabilité d'un amerrissage n'est pas à écarter
- Distance de la terre ferme supérieure à 50 Nm ou 30 minutes à la vitesse de croisière (plus petite de ces 2 distances)

Survol des zones maritimes ?

- Distance de la terre ferme supérieure à 50 Nm ou 30 minutes à la vitesse de croisière (plus petite distance) :
 - Canot de sauvetage
 - Kit de survie
 - Équipement permettant d'envoyer des signaux de détresse

Exercices de mania